

Les décisions

- Compte financier 1997-DBM n°2 - Subventions aux associations étudiantes
- Modification des statuts de l'université : la majorité des 2/3 des membres n'est pas obtenue
- Election d'un vice-président à la formation continue : G. Dechy
- 3 conventions avec : le relais Malakoff ; le collège " Chasse Royale " de Valenciennes ; le théâtre " Le Phenix "
- Allocation pour perte d'emploi
- Capacité d'accueil en STAPS
- Approbation du compte-rendu du conseil du 18 juin (modifié)

0000

Informations

- Le président JC. Angué annonce que le volet recherche du contrat quadriennal sera signé à la rentrée. Il commente ce projet de contrat par lequel l'université vise à conforter ses secteurs d'excellence et à poursuivre la structuration déjà engagée.

Principales observations et propositions du ministère :

- Contractualisation : sont prévues des unités mixtes du CNRS (UMR) pour l'IEMN et le LAMIH. Sont Unités Propres de l'Enseignement Supérieur (UPRES) le LAMATH, le LIMAV, le LAMAC, le LME, le CRHiCC, le LSC, le CAMELIA et l'IDP. Il est proposé pour le LIMAV que l'équipe informatique soit intégrée au LAMIH et que l'équipe mathématiques appliquées rejoigne une fédération du Nord/Pas-de-Calais où figurerait également le LAMATH. Cette fédération serait associée au CNRS. Il est conseillé au LAE et au CRESLE de s'intégrer dans des structures existantes.

Les crédits du ministère augmenteront de 6,5% (avant la négociation, l'augmentation était de 0 %, malgré une croissance de 40 % des postes d'enseignants-chercheurs au cours des 4 dernières années).

- Ecole doctorale : malgré un avis initial défavorable, une école doctorale d'université est accréditée et articulée sur les labos et non plus sur les DEA. Les DEA, qui devraient évoluer vers des masters de recherche, vivent peut-être leur dernière année d'existence.

- Avis défavorable pour 2 plans pluri-formations (PPF) : NTIC et modélisation du freinage. Avis favorable pour un PPF atelier flexible (C.Tahon).

- Les crédits recherche du ministère augmentent de 14,7 % à 5,675 millions de F par an, ce qui est le fruit d'une bonne négociation, si on la compare aux résultats d'autres universités.

• **Le point sur les habilitations :**

- le DEUG géographie sera intégré sous forme de mention dans celui d'histoire
- le DEUST arts et nouvelles technologies : avis défavorable, à représenter
- les DEUST de l'ISTV devront organiser une première année et la semestrialiser
- des heures de T.P. seront ajoutées au DEUG sciences et technologies
- la création de l'IUP à Cambrai (secteur agro-alimentaire) : l'avis, défavorable initialement, est très favorable
- la filière AES ne sera pas ouverte à la rentrée, mais le projet modifié et présenté avec deux autres partenaires, offrirait un diplôme à bac+3, avec une ouverture à la rentrée 99
- à l'IPAG, la licence d'administration publique est maintenue
- en STAPS, la maîtrise a reçu un avis favorable, excepté pour une mention dont l'ouverture est retardée.
- avis favorable également pour le DESS gestion totale de la qualité, le DESS technologies nouvelles des systèmes d'information, la licence d'arts plastiques, la mention droit privé pour la maîtrise de droit. Au total, avec la maîtrise d'espagnol déjà habilitée, l'université ouvre 8 nouvelles formations à la rentrée et porte à près de 140 le nombre de ses formations.

Compte-rendu du conseil du 18 juin

Au paragraphe "convention de consultation de documents à la B.U.", au 2ème alinéa, remplacer le mot "lui" par "les enseignants, comme lui, dont on restreint le nombre de photocopies à diffuser aux étudiants".

Au paragraphe "Elections des sections disciplinaires", seule a été publiée la liste des élus de la section compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants. Il faut ajouter celle compétente à l'égard des usagers, dont voici la composition :

Collège 1/Professeurs :
HORLING Hans (FLLASH)
MALVACHE Noël (LAMIH)

Collège 2 /MCF :
DONSEZ Didier (LIMAV)
MOREL Francis (IUT-MI)

Collège 3/Assistants & Autres :
DEL CAMPO Mario (IUT)

Collège 4/Usagers :

titulaires : JOING Vincent (ISIV 1ère année)
DAOUDI Sabah (Maîtrise LEA)
MORCHAIN Christophe (DUT MI 2ème année)
LEMOINE Xavier (DEUG Histoire)
BOUROI Yassine (Maîtrise.Tech.Méca)

suppléants : REGNIER Quentin (DU Adm.gén)
HARDEMAN Xavier (DEA GMES)
HECTOR Nathalie (maîtrise Droit)
COULON Philippe (Licence Histoire)

Compte financier 1997 - DBM n°2 - Subventions

L'agent comptable, P. Wiart débute sa présentation du compte financier 97 en exposant la structure du rapport annuel du compte financier pour 1997.

Le document reprend l'évolution des comptes sur les trois dernières années.

L'introduction comporte un bref rappel de la réglementation financière et comptable applicable aux EPSCP.

L'agent comptable précise un certain nombre de définitions :

“ le compte financier est le constat des opérations réalisées sur l'année alors que le budget est un acte prévisionnel valant autorisation de dépenses et de recettes. ”

“ le compte de résultat reprend les comptes budgétaires des classes 6 (en dépenses) et 7 (en recettes). Le compte de résultat mesure l'enrichissement (excédent) ou l'appauvrissement (perte) de l'institution sur l'exercice budgétaire. ”

“ le bilan est une photographie de la situation patrimoniale de l'UVHC au 31/12/1997. ”

“ la balance reprend l'ensemble des comptes. La balance doit être équilibrée. ” “ Les soldes des comptes de la balance permettent de déterminer le compte de résultat et le bilan. ”

P. WIART poursuit sa présentation par l'analyse des recettes de l'UVHC.

Les recettes, opérations d'ordre budgétaire inclus, passent de 150,8 millions de francs en 1995 à 174 millions de francs en 1997, soit une progression de 15,4% en deux ans.

L'analyse structurelle fait apparaître que les deux postes essentiels de recettes proviennent de l'Etat (46,7%) et des ressources propres (32,2%).

La répartition par Unité Budgétaire montre que près de 80% des recettes de l'UVHC sont domiciliés dans 4 secteurs : Les Services généraux (38%), l'IUT (16%), la Recherche (14,6%) et l'ISTV (11%).

Les subventions de fonctionnement, notamment celles octroyées par le MENSER, poursuivent leur progression (+18% de 1995 à 1997).

Les produits provenant des droits universitaires, des prestations recherche et formation continue sont en diminution par rapport à 1996 (page 22 du rapport).

Les recettes de la taxe d'apprentissage connaissent une baisse sensible de 1995 à 1997 (-17%).

Les produits financiers (1,7 MF) se maintiennent à un niveau satisfaisant malgré la diminution des taux de rémunération des placements.

Les recettes d'apprentissage sont en forte augmentation (+253% de 1995 à 1997).

Les subventions d'investissement (+30% de 1995 à 1997) sont en augmentation (pour partie en raison de l'achèvement progressif du programme Université 2000).

Les dépenses passent de 147,6 millions de francs en 1995 à 173,7 millions de francs en 1997, soit une progression de 17,7% en deux ans.

La répartition par Unité Budgétaire aboutit à la même conclusion que pour les recettes. Quatre secteurs représentent 78,6% des dépenses ; les Services généraux (37,5%), l'IUT (14,9%), la Recherche (14,8%) et l'ISTV (11,4%).

Les dépenses de fonctionnement passent de 108 millions de francs en 1995 à 123 millions de francs en 1997 (+13,8%).

Les deux postes essentiels de dépenses sont constitués par les charges de personnel (34,5%) et par les dépenses d'équipement (28,3%). Les dépenses de gaz, de fournitures administratives, de déplacements, de réception et de personnel (traitements et cours complémentaires) connaissent une progression constante sur les trois dernières années.

D'autres postes sont stables ou connaissent une diminution : électricité, fournitures enseignement et recherche, locations, maintenance, documentation, frais de poste et télécommunication.

La trésorerie a connu une évolution favorable de 1995 à 1997 bien que nettement moins marquée que pour la période antérieure. Le plancher de trésorerie s'établit pour 1997 à près de 56 millions de francs, ce qui correspond à quatre mois de fonctionnement. L'Agent Comptable tient à préciser que le montant des reports, les incertitudes relatives au prochain contrat quadriennal, le financement du programme de maintenance (39 MF sur 4 ans) et de constructions incitent à maintenir la prudence.

Les réserves s'élèvent en fin d'exercice à 76 millions de francs. Ce chiffre doit être corrigé du montant des reports et des prélèvements sur réserves effectués depuis le début de l'exercice budgétaire 1998, soit 39 millions de francs.

Les réserves réellement disponibles au 02 juillet 1998 s'élèvent donc à 37 millions de francs, soit 77 jours de fonctionnement.

L'agent comptable conclut sa présentation en insistant sur la nécessité de développer pour l'avenir une politique de dotations aux amortissements et aux provisions afin de donner une image plus sincère de la situation financière réelle de l'établissement. L'agent comptable attend également beaucoup de la livraison prochaine du logiciel Nabuco 2000 qui devrait permettre l'implantation d'une comptabilité analytique au sein de l'UVHC.

Analyse financière par composante

IUT : le montant des réserves disponibles s'élève à 1 509 000 F. Concernant la répartition des recettes par secteur d'activité, il est fait état d'un développement de la formation par apprentissage, d'une diminution du chiffre d'affaires de la formation continue, d'une stabilisation du secteur de la formation initiale, d'une diminution de la taxe d'apprentissage perçue.

ISTV : diminution de 2,48% des recettes. La DGF affectée à l'ISTV a baissé. Les recettes d'équipement ont connu une légère augmentation.

Du côté des dépenses, les charges de personnel ont diminué en 1997. La création de postes nouveaux d'enseignants a pour la première fois été supérieure à l'augmentation des charges d'enseignement. Les dépenses d'équipement en forte augmentation ont permis le renouvellement de matériels pédagogiques.

FLLASH : diminution des recettes due pour l'essentiel à la baisse de la DGF et de l'aide au DEA.

En matière de dépenses, les charges de personnel ont diminué de 12,4%. Les Heures Complémentaires représentent l'essentiel des dépenses de la FLLASH et doivent faire l'objet d'une maîtrise poursuivie. La FLLASH a continué en 1997 sa politique en matière d'équipement et de documentation. Les dépenses au titre des déplacements et des réceptions ont connu une augmentation en raison du développement de la politique d'aide aux colloques (subventionnés à hauteur de 5 000 francs).

CEPPES : recettes en diminution de 8,66% par rapport à 1996 alors que les dépenses enregistrent une progression de 11,28%. Le résultat de l'exercice est déficitaire de 33 823 francs.

Bibliothèque universitaire : recettes à hauteur de 5 093 151 francs, les dépenses s'élevant à 6 495 097 francs.

Les premiers équipements de la caserne Ronzier ont été financés avant encaissement des recettes correspondantes, ce qui explique un déficit important sur l'exercice. L'année 1997 est conjoncturelle. L'aménagement de la BU Ronzier et la mise en place du réseau de CD-ROM (fortes opérations structurantes) se sont effectués au détriment des dépenses documentaires.

Médecine Préventive : les recettes se sont élevées à 384 878 francs pour un montant de dépenses de 420 295 francs. Le déficit de l'exercice s'explique par une politique d'investissement (APOGEE et informatisation des dossiers étudiants) financée par prélèvement sur les réserves.

FDEG : les recettes, hors virements internes et amortissements, s'établissent à 5 397 813 francs (en diminution de 0,34%).

Les ressources attribuées au titre de la subvention de fonctionnement sont en baisse de 1,62%. Cette baisse est en partie compensée par une augmentation de la taxe d'apprentissage perçue et des droits spécifiques. Les recettes d'équipement sont stables.

Les dépenses s'élèvent à 5 281 499 francs (+2.02%). Elles enregistrent une diminution de 8% sur le poste charges de personnel. Les charges de gestion courante (chapitre 65 : reprographie, téléphone, etc) et les dépenses au titre des autres services extérieurs (chapitre 62) sont en augmentation sensible.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 116 000 francs. Les réserves représentent 68 jours de fonctionnement.

Il est demandé que les produits de la taxe d'apprentissage soient enregistrés sur un compte de la section d'équipement et non plus en recette de fonctionnement comme c'est actuellement le cas.

ENSI : augmentation de 2,4% des recettes et diminution des crédits d'équipement consécutive à la suppression de la subvention d'Etat en faveur du groupement PRIMECA. Est jugée préoccupante pour l'avenir cette suppression inexpliquée. La politique d'équipement, inscrite dans un programme pluriannuel voté fin 1996, a pu être poursuivie en recourant à un prélèvement sur les réserves.

Les dépenses sont en fort accroissement en investissement. Leur progression a été plus modérée en fonctionnement.

On déplore que Nabuco ne permette ni analyse ni contrôle de gestion.

SUAOIP : fort accroissement des dépenses au titre de la documentation et des factures internes.

STAPS : difficulté à procéder à une analyse financière de la FSMS en raison du regroupement du service des sports et du STAPS au sein de la même UB. Est mis en avant le fort développement de la filière STAPS qui devrait passer de 202 étudiants en 1996, à 298 en 1997 et à 400 en 1998. Le STAPS recourt à 10 enseignants titulaires et à 50 enseignants vacataires pour le fonctionnement de sa filière. Le DUFAPS prend en charge sur ses réserves la construction du gymnase B.

ISIV : plafonnement des recettes en formation initiale.

Présentation de la DBM n°2

UB	DBM de rattachement	DBM de reports/réserves	TOTAL
901 - IUT	4 500 644	3 052 000	7 552 644
902 - ISTV	448 107	1 300 000	1 748 107
903 - FLLASH		180 000	180 000
904 - CEPPEs	154 985		154 985
906 - BU		600 000	600 000
907 - Médecine Préventive		60 000	60 000
908 - FDEG (IAE)		129 000	129 000
909 - ENSIMEV	62 716		62 716
910 - IPAG	11 971		11 971
915 - Recherche (régularisation)	756 053		756 053
918 - SUAOIP	107 325		107 325
925 - SG - RI	44 072		44 072
925 - SG - EIGIP	124 110		124 110
TOTAL	6 209 983	5 321 000	11 530 983

Présentation du projet de subventions aux associations étudiantes

	ISTV	EIGIP	DUFAPS
BDE EIGIP		30 000	2 000
3/4 de pouce	11 000		
ADEI	10 000		
ASH	5 000		
AEMN	5 000		
AEC	12 000		
ADEIMAV	9 000		
AEMP	10 000		
ADES	10 000		
Hainaut développement	8 500		
Marathon Shell	22 000		
Amicale	7 500		
DUFAPS	5 000		
Bibliothèque	20 000		

Au cours du débat, N. Malvache constate des variations importantes au chapitre de la recherche : le financement des constructions est une explication. Il souhaite qu'apparaisse le montant des salaires des personnels en poste (ordre de grandeur 160 millions de F).

JP. Bricout obtient la précision que le montant des réserves des services généraux, hors ISIV, est de 6 millions de F.

Le compte financier 1997, la décision budgétaire modificative n°2 et les subventions attribuées aux associations étudiantes, sont approuvés, à l'unanimité ; un conseiller n'a pas pris part au vote.

Statuts de l'université

Une réforme des statuts de l'université doit être envisagée : certaines structures n'ont plus d'existence réelle (par exemple : l'IFOREP) ; une réflexion doit être menée sur le rapprochement d'écoles d'ingénieurs (EIGIP-ISIV-ENSIMEV) ; le mode de scrutin en vigueur pour la constitution des conseils de l'université est à réformer car il est à l'origine " d'effets pervers " dans la mesure où certaines composantes sont sous représentées.

H. Gaudier, vice-président chargé notamment des statuts, présente ensuite les articles 32 et 33 de la loi sur l'enseignement supérieur qui définissent les unités de formation et de recherche (UFR : art.32) d'une part, et les instituts et les écoles faisant partie des universités (art.33), d'autre part.

Les différences essentielles sont, pour les composantes article 33 : un taux de personnalités extérieures plus important au sein de leur conseil ; un président de conseil qui doit être une personnalité extérieure ; un directeur qui est ordonnateur secondaire des dépenses et recettes et qui a un droit de consultation sur la nomination des enseignants, (alors que pour les composantes article 32, l'ordonnateur secondaire est désigné par le président de l'université) ; le ministère peut affecter directement les moyens (crédits et postes). H. Gaudier met en évidence l'existence de fait de 2 types de composantes article 33 : l'un de ces types, par exemple celui qui régit la faculté des lettres, étant très proche des composantes article 32.

Mais une nouvelle disposition stipule qu'un directeur " article 33 ", même dans sa version proche de l'article 32, (" dite 33 mou ") ne peut pas être membre du conseil national des universités (CNU), le conseil jouant un rôle important dans la nomination des enseignants. En application de cette nouvelle disposition, le directeur de la faculté des lettres a donc été " démissionné " de ses fonctions au CNU.

Au cours du débat, plusieurs conseillers craignent qu'un changement " article 33 vers 32 " soit interprété comme un signal que l'université de Valenciennes s'intéresserait, peut-être, un peu moins à son environnement socio-économique, alors qu'elle a été créée pour être un outil de reconversion du Hainaut-Cambrésis. D'autres estiment que la modification des statuts de la faculté des lettres peut attendre celle prévue pour d'autres composantes.

J. Vaillant, directeur de la faculté des lettres, explique qu'en France, la règle dans les universités est l'article 32, ce qui n'exclut pas une ouverture sur le monde extérieur " *D'ailleurs notre président du conseil a très bien compris, et admis les raisons qui nous poussent à cette modification statutaire* " déclare J. Vaillant. " *Et ce souhait a été approuvé, à l'unanimité, par notre conseil. Enfin, je voudrais rappeler qu'être membre du CNU fait partie d'une stratégie pour la promotion de la recherche de l'université, stratégie que l'UVHC ne peut pas ne pas souhaiter* ".

Le conseil qui vote ensuite, à bulletin secret, se déclare pour la modification des statuts de la faculté des lettres par 23 voix pour, 3 voix contre et 13 abstentions. Mais cette décision ne peut pas être transmise au ministère, car elle n'a pas obtenu la majorité des 2/3 des 51 membres du conseil (34 voix).

J. Vaillant considère alors que le conseil l'a désavoué et déclare qu'il démissionne de son poste de directeur de la FLLASH. H. Horling estime que cette démission est plus préjudiciable pour la FLLASH qu'un passage à l'article 32.

Election d'un vice-président

J.C. Angué présente la candidature de Gérard Dechy à la nouvelle vice-présidence formation continue. Il avait en effet proposé, lors du conseil d'administration du 14 mai 1998, que soit créée une nouvelle vice-présidence chargée de la formation continue. Cette proposition traduit l'importance croissante attachée à la formation continue pour les années qui arrivent. Il s'agit de conforter les formations diplômantes mais aussi et surtout de relancer une politique dynamique de formation à la carte, basée sur les axes forts de l'université, de développer la formation à distance par l'usage des NTIC etc...

Un effort de gestion sera également entrepris. Le V.P. formation continue sera également directeur du CEPPEPES, service commun de formation continue.

Le candidat proposé, Gérard Dechy, est maître de conférences en chimie à l'ISTV, et détaché auprès du recteur comme coordonnateur académique pour la formation continue dans l'enseignement supérieur. G. Dechy est également l'un des créateurs, à l'université, d'un nouvel axe de formation, de recherche et de transfert : l'économie solidaire et le développement local.

Sa candidature est approuvée par 37 voix pour et une abstention.

Les Imprévus

Lors de la réunion de bilan de l'édition 1998, un large consensus s'est fait sur le principe de la reconduction, dès 1999, de cette manifestation conviviale qui est en quelque sorte la fête de l'université. Un comité d'organisation sera mis en place.

Inscriptions : présence des organismes extérieurs

Lors des opérations d'inscription, les organismes extérieurs à l'UVHC (mutuelles, banques, OFUP) seront présents en juillet, au 1er étage du bâtiment IUT, dans les salles réservées à leur intention. Cette mesure ne sera pas reconduite en septembre-octobre, excepté pour les 2 centres de gestion de la sécurité sociale (MNEF et SMENO) qui seront intégrés à la chaîne d'inscription.

Les représentants des élus étudiants de l'UVHC disposeront également d'une salle au 1er étage de l'IUT et 2 élus étudiants seront installés au rez-de-chaussée et seront rémunérés sur le FAVE (1 élu de la liste AEV, 1 demi-poste pour les listes UNEF-ID et UNI).

Convention avec le Relais Malakoff

Une convention a été passée il y a 4 ans entre l'université et le Relais Capimtec Malakoff du Hainaut. Le projet de nouveau texte est une simple mise à jour.

Le Relais Capimtec Malakoff du Hainaut (RCMH) est une association parrainée par la Capimtec, institution de retraite des cadres du groupe Malakoff dont le but est notamment de favoriser le développement d'actions bénévoles.

Les membres du RCMH apportent leur expérience du monde de l'entreprise et leur savoir-faire, interviennent auprès des étudiants de l'université en matière de conseils pour la recherche d'emploi et l'intégration dans la vie professionnelle (simulations d'entretiens d'embauche, animations de groupes).

Le SUAOP assure la coordination des missions (correspondant : Ludovic BERNARD).

Ce projet de convention reçoit un avis favorable, à l'unanimité.

Allocation pour perte d'emploi

A la différence d'associations comme VALUVAL, l'université qui ne cotise pas, pour l'instant, aux ASSEDIC doit assurer elle-même le financement des allocations éventuelles pour perte d'emploi de ses agents non titulaires.

L'université propose de mettre en place une procédure de gestion permettant de mutualiser le risque.

La provision annuelle serait calculée sur l'ensemble des rémunérations versées aux agents contractuels (vacataires administratifs, techniques et personnel d'entretien) ; taux de 2 % sur le secteur enseignement et taux de 4 % sur le secteur recherche.

Les services généraux contribueraient pour l'essentiel à la constitution de la provision, mais l'ensemble des composantes y participerait.

La provision serait calculée en fin d'année au vu des dépenses réelles constatées.

20 % de l'indemnité serait à la charge de la composante, du service ou du laboratoire responsable de l'agent indemnisé. Pour que le dispositif ne facilite en aucun cas le licenciement, le taux serait relevé à hauteur de 50 % (respectivement 100 %) pour la deuxième (respectivement troisième), indemnité versée dans un délai de 3 ans après la première indemnité.

La différence serait imputée sur la provision.

La constitution de la provision sera interrompue lorsque celle-ci atteindra le seuil de 500.000 F.

Il est précisé que les bourses versées aux thésards (par exemple : celles qui sont co-financées par la Région et une entreprise) n'entrent pas dans ce dispositif, car il ne s'agit pas d'un contrat de travail.

Cette proposition d'allocation pour perte d'emploi est approuvée, à l'unanimité.

Capacité d'accueil en STAPS

La loi sur l'enseignement supérieur permet aux universités de limiter les capacités d'accueil des étudiants mais ne précise pas les modalités de la mise en oeuvre. Le président propose, pour la 1ère année du DEUG STAPS, de limiter, en fonction des locaux et des débouchés, la capacité d'accueil à 100 nouveaux étudiants.

Cette proposition est approuvée, à l'unanimité.

Convention avec le collège " Chasse Royale "

Le service de la Médecine Préventive souhaite être " prestataire de consultations psychologiques " auprès du collège la Chasse Royale à Valenciennes, demande formulée par le conseil d'administration de cet établissement qui financera cette action expérimentale de prévention.

Ce projet de convention est adopté à l'unanimité.

Convention avec " Le Phénix "

Le projet de convention avec " Le Phénix - Scène nationale " est du même type que celles passées avec le Manège à Maubeuge et l'Hippodrome à Douai. Elle prévoit pour l'université (étudiants, personnels) des tarifs intéressants, la possibilité de participer au choix des spectacles, l'engagement de promouvoir les activités artistiques des étudiants.

Des conseillers demandent que le coût d'un abonnement jeune soit de 190 F au lieu de 200 F (la différence, 10 F, sera financée par l'ICU), que les 20 places minimum, pour au moins 80 % des spectacles, réservées à l'université, soient bien placées.

Le projet de convention, avec les propositions énumérées ci-dessus, est approuvé, à l'unanimité.

Questions diverses

- René Bury (service d'action sociale) proteste contre la diminution des crédits de suppléance pour les congés de maladie et de maternité et demande que le président de l'université intervienne auprès du rectorat.

- J.C. Angué précise que deux points de l'ordre du jour ont dû être retirés : les créations de postes seront examinées en septembre, en l'absence d'informations du ministère à ce jour ; le projet VALUTEK est en attente d'une décision du ministère.

Étaient présents :

Personnalités extérieures : Mme Adam, Melle Gouguec, MM. Gillet, Richez, Van Ceulebroeck,

Collège A : MM. Bricout, Gaudier, Gazalet, Horling, Houriez, Level, Malvache

Collège B : Mmes Caouder, Levin, Ravez-Houzé, MM. Delhaise, Desrumaux, Donsez, Pommeray, Sallez

Collège AITOSS : Mmes Cleuet, Decneut, Druart, MM. Balenghien, Bury, Duboc

Collège Usagers : Melles Daoudi, Hector, MM. Bouroi, Hardeman, Joing, Morchain, Regnier

Membres de Droit : MM. Darras, Wiart

Membres Invités : MM. Etienne, Moreau, Ravalard, Vaillant, Willaеys

Ont donné pouvoir :
M. Desmuliers à M. Malvache
M. Del Campo à Mme Levin
M. Flamant à M. Gillet
M. Legendre à M. Van Ceulebroeck
M. Lemoine à M. Joing
M. Morel à M. Desrumaux

Excusés : MM. Delebarre, Hédin